

# Conseil Municipal du 19 décembre 2013

A 18H30

VILLE DE DOUDEVILLE

## COMPTE RENDU INTERNET

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
M. DURÉCU	X			
M. PERCHE	X			
M. ORANGE	X			
Mme FICET	X			
M. JOBBIN		X		M. MOGIS
M. LOSSON	X			
M. MOGIS	X			
M. GEMEY	X			Q2
M. DUFOUR	X			
M. BARRE		X		M. DUFOUR
M. DEFRANCE	X			
M. MALANDRIN	X			Q2
M. LAURENT		X		M. GEMEY
Mme CREPIN	X			
Mme LEGER		X		M. METAIS
M. FORTIN			X	
Mme CURDEL	X			
Mme DUROZEY		X		M. DEFRANCE
M. METAIS	X			
M. BELLIERE	X			
Mme LECLERC	X			
M. CROCHEMORE	X			
Mme MORIN		X		MME LECLERC

**Secrétaire de séance** : Le Conseil Municipal nomme à ce poste : **M. ORANGE**

### **1) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 06 NOVEMBRE 2013 :**

Il s'agit du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 06 novembre dernier.

### **Vote du Conseil Municipal :**

Les membres du Conseil Municipal, par 17 voix pour et une abstention (Mme CURDEL) adoptent le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 06 novembre dernier.

## 2) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION SCOLAIRE DU 14 NOVEMBRE 2013 :

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
<b>M. DURÉCU</b>	<b>X</b>			
<b>M. LOSSON</b>	<b>X</b>			
<b>M. MOGIS</b>	<b>X</b>			
<b>MME LEGER</b>			<b>X</b>	
<b>M. FORTIN</b>	<b>X</b>			
<b>MME CURDEL</b>			<b>X</b>	
<b>MME LECLERC</b>	<b>X</b>			

Invitées présentes :           Mme TONNERRE  
  Mme MARTIN  
  Mme ROUGEOLLE

### 1-EFFECTIFS SCOLAIRES 2013/2014 :

	Doudeville Maternelle	Doudeville Elémentaire	Hors- Doudeville Maternelle	Hors- Doudeville Elémentaire	Total 2013/ 2014	Total 2012/ 2013
<b>Ecole BRETON</b>		123		114	<b>237</b>	<b>247</b>
<b>Ecole MENSIRE</b>	83		64		<b>147</b>	<b>155</b>
<b>Ecole Ste Marie</b>	13	22	42	93	<b>170</b>	<b>189</b>
<b>Collège A. RAIMBOURG</b>					<b>384</b>	<b>374</b>
<b>TOTAL</b>					<b>938</b>	<b>965</b>

Soit un total de **938** enfants scolarisés à Doudeville.

## **2-VOYAGES SCOLAIRES :**

### **Rappel du budget 2013:**

**Demande des Directrices pour l'année 2013 : proposition d'augmentation de 0.30 euro.**

**Avis de la Commission pour le budget 2013 : Augmentation de 0.30 euro**

*Ecole maternelle : 155 élèves x 11.90 euros = 1 844.50 euros*

*Ecole élémentaire : 247 élèves x 11.90 euros = 2 939.30 euros*

**Total dotation « voyages scolaires » : 4 783.80 euros**

### **Sorties pédagogiques programmées pour l'école maternelle en 2014 :**

- Sortie en relation avec le thème des « 4 éléments »
- Exposition départementale à Saint Valéry en Caux et Veules les Roses

### **Sorties pédagogiques programmées pour l'école élémentaire en 2014 :**

- Une sortie culturelle gratuite pour toutes les classes
- Une sortie payante à hauteur de 20 % du prix pour les parents

**Demande des Directrices pour l'année 2014 : Augmentation de 0.40 €**

**Avis de la Commission pour le budget 2014 : Augmentation de 0.40 €**

### **Budget 2014:**

*Ecole maternelle : 147 élèves x 12.30 euros = 1 808.10 euros*

*Ecole élémentaire : 237 élèves x 12.30 euros = 2 915.10 euros*

**Total dotation « voyages scolaires » : 4 723.20. euros**

### **3- FOURNITURES SCOLAIRES :**

#### **Ecole élémentaire**

##### **Rappel du budget 2013 :**

**Demande de Mme la Directrice pour l'année 2013 : proposition d'augmentation de 0.50 euro pour la dotation « fournitures scolaires ».**

**Montants identiques pour les autres dotations.**

**Avis de la Commission pour le budget 2013 : Augmentation de 0.50 euro pour la dotation « fournitures scolaires ».**

**Montants identiques pour les autres dotations.**

##### **Fournitures scolaires :**

38.00 euros par élève soit  $247 \times 38.00 \text{ euros} = \mathbf{9\ 386.00 \text{ euros}}$

**Manuels scolaires : 1 200.00 euros** alloués pour l'achat de livres scolaires

**Petit matériel : 380.00 euros** pour l'achat de livres et de CD ROM d'anglais

**Matériel sportif : 230.00 euros**

**CLIS : 500.00 euros** pour la classe de CLIS, qui compte 12 élèves en 2013.

##### **Demande de Mme la Directrice pour l'année 2014 : Augmentation de 0.50 €**

**Avis de la Commission pour le budget 2014 : Augmentation de 0.50 €**

##### **Budget 2014 :**

##### **Fournitures scolaires :**

38.50 euros par élève soit  $237 \times 38.50 \text{ euros} = \mathbf{9\ 124.50 \text{ euros}}$

**Manuels scolaires : 1 200.00 euros** alloués pour l'achat de livres scolaires

**Petit matériel : 380.00 euros** pour l'achat de livres et de CD ROM d'anglais

**Matériel sportif : 230.00 euros**

**CLIS : 500.00 euros** pour la classe de CLIS, qui compte 13 élèves en 2014.

## Ecole maternelle

### Rappel du budget 2013 :

***Demande de Mme la Directrice pour l'année 2013 : proposition d'augmentation de 0.50 euro pour la dotation « fournitures scolaires ».***

***Augmentation de 50.00 euros pour la dotation « matériel sportif ».***

### ***Avis de la Commission pour le budget 2013 :***

***Augmentation de 0.50 euro pour la dotation « fournitures scolaires ».***

***Augmentation de 50.00 euros pour la dotation « matériel sportif ».***

38.00 euros par élève soit  $155 \times 38.00$  euros = **5 890.00** euros

Matériel sportif : **150.00** euros

***Demande de Mme la Directrice pour l'année 2014 : Augmentation de 0.50 € et augmentation de la dotation pour le matériel sportif.***

***Avis de la Commission pour le budget 2014 : Augmentation de 0.50 € et augmentation de 50.00 € pour le matériel sportif.***

### **Budget 2014 :**

38.50 euros par élève soit  $147 \times 38.50$  euros = **5 659.50** euros

Matériel sportif : **200.00** euros

## **4- CLASSES TRANSPLANTEES :**

Quelle subvention devons-nous accorder à la coopérative scolaire de l'école élémentaire pour financer les classes transplantées ?

### **Rappel Budget 2013 :**

***Demande de Mme la Directrice pour l'année 2013 : proposition d'augmentation de 0.50 euro pour la dotation « classes transplantées ».***

***Avis de la Commission pour le budget 2013 :***

***Augmentation de 0.50 euro pour la dotation « classes transplantées ».***

Ecole élémentaire : 134 x 34.50 euros = **4 623.00** euros

Il n'y a pas eu de reconduction de cette subvention à la coopérative scolaire de l'école maternelle en 2013/2014 (idem qu'en 2012/2013), en raison de la répartition des élèves par classe. Cette répartition ne permet plus de faire un projet de classes transplantées.

**Séjours programmés en 2014 :**

- Cm2 : 3 jours - Les plages du Débarquement

**Demande de Mme la Directrice pour l'année 2014 : Augmentation de 0.50 €**

**Avis de la Commission pour le budget 2014 : Augmentation de 0.50 €**

**Budget 2014 :**

Ecole élémentaire : 123 x 35.00 euros = **4 305.00** euros

**5- FETE DE NOEL :**

**5.1) Ecole maternelle :**

**Rappel du budget 2013 :**

***Demande de Mme la Directrice pour l'année 2013 : proposition d'augmentation de 0.25 euro pour la dotation « Fêtes de Noël ».***

**Avis de la Commission pour le budget 2013 :**

***Augmentation de 0.25 euro pour la dotation « Fêtes de Noël ».***

**Budget 2013 :**

***Ecole maternelle : 155 élèves x 8.50 euros = 1 317.50 euros***

**Budget 2014 :**

**Demande de Mme la Directrice pour l'année 2014 : Augmentation de 0.50 €**

**Avis de la Commission pour le budget 2014 : Augmentation de 0.50 €**

**Ecole maternelle : 147 élèves x 9.00 euros = 1 323.00 euros**

**5.2) Ecole élémentaire :**

**Rappel du budget 2013 :**

***Demande de Mme la Directrice pour l'année 2013 : proposition d'augmentation de 0.25 euro pour la dotation « Fêtes de Noël ».***

***Avis de la Commission pour le budget 2013 :***

***Augmentation de 0.25 euro pour la dotation « Fêtes de Noël ».***

**Budget 2013 :**

***Ecole élémentaire : 247 élèves x 8.50 euros = 2 099.50 euros***

**Budget 2014 :**

**Demande de Mme la Directrice pour l'année 2014 : Augmentation de 0.50 €**

**Avis de la Commission pour le budget 2014 : Augmentation de 0.50 €**

**Ecole élémentaire : 237 élèves x 9.00 euros = 2 133.00 euros**

#### **6– R.A.S.E.D. (Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté) - SUBVENTION :**

La commission a accordé une subvention de 305.00 euros pour l'année 2013.

Le R.A.S.E.D intervient en école élémentaire et maternelle.

#### **Demande des Directrices pour l'année 2014 : Reconduction de la subvention**

#### **Avis de la Commission pour le budget 2014 : Reconduction de la subvention de 305.00 €**

#### **7 –MAINTENANCE DU MATERIEL INFORMATIQUE :**

Pas d'observation particulière pour l'école maternelle.

Concernant l'école élémentaire, Madame MARTIN a un avis réservé sur la société « Caux-Formatique » de Sainte-Marie des Champs. La recherche d'une nouvelle société de maintenance informatique semble nécessaire.

#### **Avis de la Commission pour l'année 2014 :**

**Un rendez-vous avec la société MELSENS, précédemment en charge de cette maintenance, va être fixé.**

#### **8– INTERVENANT EN MUSIQUE :**

En 2013, la Commission Scolaire avait accordé une dotation de 250.00 euros pour la commande des CD nécessaires à l'initiation musicale, instruments (percussions,...).

#### **Demande des Directrices pour l'année 2014 : Reconduction de la dotation**

#### **Avis de la Commission pour l'année 2014 : Reconduction de la dotation de 250.00 euros**



## **9- BIBLIOTHEQUE / MEDIATHEQUE :**

En 2013, la Commission Scolaire avait accordé une dotation de 400.00 euros pour l'achat de livres, à la bibliothèque de l'école élémentaire.

En 2013, la Commission Scolaire avait accordé une dotation de 200.00 euros pour l'achat de livres, à la bibliothèque de l'école maternelle.

### **Demande des Directrices pour l'année 2014 : Reconduction des dotations**

**Ecole maternelle :** Subvention **exceptionnelle** pour offrir un livre « prix Renard'eau » à chaque élève.

**Ecole élémentaires :** Subvention **identique** pour l'achat de livres à la bibliothèque de l'école BRETON

### **Avis de la Commission pour l'année 2014 :**

**En 2014, la Commission Scolaire accorde une dotation de 400.00 euros pour l'achat de livres, à la bibliothèque de l'école élémentaire.**

**En 2014, la Commission Scolaire accorde une dotation de 200.00 euros pour l'achat de livres, à la bibliothèque de l'école maternelle.**

**Ecole maternelle :** Subvention **exceptionnelle** pour offrir un livre « prix Renard'eau » à chaque élève (avec une subvention maximale de 2 216.10 €)

**Ecole élémentaires :** Subvention **identique** pour l'achat de livres à la bibliothèque de l'école BRETON : subvention maximale de 2 216.10 €)

## **10 – PISCINE :**

### **RAPPEL BUDGET 2013 :**

#### **Pour l'école élémentaire :**

**Entrées piscine et transport : période du 12 septembre 2012 au 21 juin 2013**

Le mardi : **50** élèves x **4.70** euros + **113.00** euros par séance pour le transport  
= **348.00 euros, par mardi.** (33 mardis)

Le vendredi : **13** élèves x **4.70** euros + **113.00** euros par séance pour le transport  
= **174.10 euros, par vendredi.** (33 vendredis)

**Coût total :**

- Mardis : 11 484.00 euros
- Vendredis : 5 745.30 euros

**Soit : 17 229.30 euros**

**BUDGET 2014 :**

**Pour l'école élémentaire :**

**Entrées piscine et transport : période du 10 septembre 2013 au 17 juin 2014**

**32 Mardis :**

**36 élèves x 4 € 70 = 169 € 20**  
**169 € 20 + 111 € (transport) = 280 € 20**  
**280 € 20 x 8 = 2241 € 60**

**50 élèves x 4 € 70 = 235 €**  
**235 € + 111 € (transport) = 346 €**  
**346 € x 8 = 2768 €**

**41 élèves x 4 € 70 = 192 € 70**  
**192 € 70 + 111 € (transport) = 303 € 70**  
**303 € 70 x 8 = 2429 € 60**

**52 élèves x 4 € 70 = 244€ 40**  
**244 € 40 + 111€ (transport) = 355 € 40**  
**355 € 40 x 8 = 2843 € 20**

**16 Vendredis :**

**13 élèves x 4 € 70 = 61 € 10**  
**61 € 10 + 111 € (transport) = 172 € 10**  
**172 € 10 x 16 = 2753 € 60**

**Coût total :**

- Mardis : 10 282.40 euros
- Vendredis : 2 753.60 euros

**Soit : 13 036.00 euros**

**Avis de la Commission pour l'année 2014 : Reconduction**

## 11 – INVESTISSEMENT 2013 :

Articles	Intitulés	Factures payées	Devis signés
<b>2 135</b>	<b>INSTAL. GENERAL. AGENCEMENT AMENAGEMENT CONSTRUCT°</b>	<b>24 227,16</b>	<b>42 977,94</b>
2 135	isolation des combles école Breton	24 227,16	
2 135	détecteur de présence école Mensire		598,10
2 135	remplacement fenêtres école Breton		42 379,84
<b>21 568</b>	<b>autre matériel et outillage et de défense civile</b>	<b>1 934,94</b>	
21 568	complément sirène incendie école Mensire	1 934,94	
<b>2 181</b>	<b>INSTAL. GENERAL. AGENCEMENT ET AMENAGEMENT DIVERS</b>	<b>10 099,42</b>	<b>3 276,29</b>
2 181	peintures des couloirs école Breton	en régie	
2 181	interrupteur programmable hebdo école Breton	650,62	
2 181	kit 3 jeux de pochoirs école Breton	690,00	
	<b>6ème classe école Mensire: (factures + devis 11 711,19 euros)</b>		
2 181	fourniture et pose lavabo avec raccordement	1 438,80	
2 181	25 couchettes empilables	1 305,43	
2 181	sèche dessins	123,13	
2 181	meuble à étagères tribancs bacs	1 555,84	
2 181	jouets : loto, chasse aux papillons, maxicoloreo	325,51	
2 181	18 chaises 12 tables 2 bureaux...	1 826,42	
2 181	jouets : puzzles, ferme, garage, véhicules...	2 183,67	
2 181	vestiaires école Mensire		900,86
2 181	rideaux rails pour dortoir école Mensire		960,38
2 181	module gym kit équilibre lot de 6 dalles		599,00
2 181	porte coulissante blanche pour la nouvelle bibliothèque école Mensire		816,05
<b>2 188</b>	<b>AUTRES</b>	<b>2 467,89</b>	
2 188	remplacement des blocs de sécurité école Breton	1 951,87	
2 188	imprimante HP Office Pro 8100 école Breton (Mme Rougeolle)	117,02	
2 188	lave-linge école Mensire	399,00	
<b>2 315</b>	<b>INSTALLATIONS, MATER. ET OUTILLAGES TECHNIQUE</b>	<b>8 987,34</b>	
2 315	électricité EDAI école Breton	8 987,34	
	<b>total</b>	<b>47 716,75</b>	<b>46 254,23</b>
	<b>soit</b>	<b>93 970,98</b>	

Ecole Mensire : factures + devis

**14 967,13**

Ecole Breton : factures + devis

**79 003,85**

## **12 – BUDGET INVESTISSEMENT 2014:**

### **1- Ecole maternelle :**

Définition des besoins pour 2014

Reconduction des demandes faites en 2013

- 3 imprimantes
- Tableaux pupitres pour 3 classes
- Peinture de la 6<sup>ème</sup> classe (demande faite aux services techniques, pour les vacances de Noël 2013)
- Peinture d'une classe en 2014
- M. LOSSON va demander une estimation pour l'agrandissement de la 6<sup>ème</sup> classe
- Bac à sable
- Bancs

### **2- Ecole élémentaire :**

Définition des besoins pour 2014

#### **Matériel :**

#### **Par ordre de priorité :**

- 2 tableaux abimés par le centre de loisirs
- Mobilier de la classe de Madame BIARD (CE2)
- 3 ordinateurs + imprimantes

#### **Travaux divers :**

- Panneaux liège (affichage)
- Insonorisation de la salle vidéo et annexe (vu en Commission des travaux)
- Voir chauffage (vidange, nettoyage,...) (vu en Commission des travaux)
- Aménagement de la cour (sous les arbres + bancs + bac à fleurs)
- Peinture sous le préau (vu en Commission des travaux)
- Changement des portes d'entrée (les portes ne sont pas anti-panique et une des portes ne s'ouvre pas entièrement)
- Peinture du hall d'entrée
- Caisson pour le bureau de Christine ROUGEOLLE
- Revoir la distribution des clefs et des passes à l'école

## **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**M. DEFRANCE demande si la pose de panneaux en liège n'est pas incompatible avec des impératifs de sécurité incendie dans les établissements scolaires.**

M. LOSSON lui répond qu'il va se renseigner à ce sujet, cette demande émanant des professeurs. Il ajoute que le document unique de l'école BRETON a été mis à jour la semaine dernière.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adoptent le compte-rendu de la Commission scolaire du 14 novembre 2013.

### **3) COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION URBANISME DU 27 NOVEMBRE 2013 :**

	Présents	Absents excusés	Absents	Pouvoirs
<u>TITULAIRES :</u>				
M. DURÉCU	X			
M. PERCHE	X			
Mme FICET	X			
M. DEFRANCE	X			
M. LAURENT	X			
M. FORTIN	X			
M. CROCHEMORE	X			
<u>SUPPLEANTS :</u>				
M. GEMEY	X			
M. ORANGE		X		

Monsieur Durécu rappelle l'intérêt du plan local d'urbanisme (P.L.U.) pour notre commune et présente l'ordre du jour de cette commission d'urbanisme :

- Valider le cahier d'enjeux de pré-diagnostic présenté par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Seine-Maritime,
- Définir les objectifs de notre P.L.U.,
- Réfléchir aux modalités de concertation que nous souhaitons instaurer pour notre P.L.U.,
- Solliciter l'aide ou pas de la direction départementale des territoires et de la mer (D.D.T.M.).

Monsieur Perche explique que la DDTM est prête à nous aider gratuitement pour la phase réalisation du cahier des charges. Ce document sera la base pour lancer notre marché public et retenir la société qui fera notre PLU.

**Les membres de la commission, à l'unanimité, donnent un avis favorable pour solliciter l'aide gracieuse de la DDTM.**

Les membres de la commission d'urbanisme étudient le cahier d'enjeux proposé par Monsieur Delaître du CAUE de Seine-Maritime.

Monsieur Perche présente le contexte et les objectifs.  
Puis, **l'analyse spatiale** est étudiée, il est notamment évoqué :

- Les exploitations agricoles en activité : Monsieur Laurent pense que nous n'avons pas oublié d'exploitation
- Les boisements notamment les petits boisements devront, dans la mesure du possible, être protégés afin d'éviter leur disparition,
- Les zones d'activités : celle de Colmont ne peut plus s'étendre par contre celle du Champ de Courses dispose encore de terrain disponible.

### **L'analyse urbaine** fait apparaître :

- Notre commune est coupée par la départementale 20 avec des entrées de ville bien identifiées et marquées,
- L'entrée Ouest a un potentiel à développer, elle a un aspect actuellement peu structuré qu'il faudra essayer d'améliorer dans les années à venir,
- La frange urbaine Est du centre-bourg est hétéroclite avec de nombreux terrains libres de l'urbanisation. Il serait judicieux de densifier ce côté Est afin d'équilibrer notre centre bourg.

### **Les enjeux du territoire** :

Le SCOT a défini la Trame Verte, comme les axes des vallons qui entourent la commune de Doudeville dans son intégralité.

Le SCOT prévoit également la reconstitution d'un corridor de trame verte entre les deux vallons que nous pourrions constituer par l'ajout de haies le long des cheminements piétons.

Les enjeux urbains : ne pas étendre les hameaux mais densifier leur territoire notamment en « remplissant » les dents creuses.

### **Les enjeux du centre-bourg** :

- Déplacer le stade de football soit :
  - Vers le terrain cadastré ZM 137 appartenant à Madame Féron (vert galant),
  - Vers le terrain cadastré ZD 15 appartenant à Monsieur Benard (entre la piste d'athlétisme et la déchetterie),
  - Vers le centre éducatif fermé (ZN 9 – ZN 10 – ZN 11),
  - Vers notre terrain à Bosc Malterre cadastré ZN 113 et ZN 114.
- Où implanter la future salle polyvalente de la Communauté de Communes ?
  - Soit sur le terrain cadastré ZM 137 appartenant à Madame Féron,
  - Soit sur le terrain de Bosc Malterre cadastré ZN 113 et ZN 114.

### **Bilan des enjeux pressentis** :

Dans la partie « maîtriser l'urbanisation » : Monsieur Laurent a souhaité changer le mot « stopper » l'étalement et maîtriser la construction dans les hameaux par le mot « limiter ». Cette modification a été semblée judicieuse à l'ensemble des membres de la commission et ce mot sera donc remplacé.

Monsieur Durécu a évoqué les emplacements réservés et notamment l'emplacement réservé n° 1 appartenant à Monsieur Guillard (parcelle cadastrée : AC 18 ) où le P.O.S. a prévu la création d'un jardin public.

Monsieur Durécu a été sollicité à de nombreuses reprises par le propriétaire qui souhaite que soit levé cet emplacement réservé.

**Les membres de la commission considèrent que cet emplacement n'a plus lieu d'être et qu'il conviendra de ne plus le faire figurer lors de l'élaboration du PLU.**

Monsieur Durécu redéfinit les projets et les objectifs de la commune :

- Remettre à jour le règlement trop ancien du POS
- Retrouver des réserves foncières
- Développer l'habitat tout en recentrant l'urbanisation sur le centre-bourg
- Préserver le patrimoine
- Redynamiser le commerce de centre-ville (améliorer sa visibilité)
- Rationaliser les équipements sportifs.

**Les membres de la commission d'urbanisme décident à l'unanimité de prendre ces objectifs comme base au PLU.**

Cette commission devant également définir **les modalités de concertation** sachant que la commune devra à minima les respecter sous peine de rendre la procédure du PLU invalide.

Après différents échanges, il a été retenu les éléments de concertation suivants :

- Mise en place d'un tableau d'affichage spécifique situé dans la mairie,
- Information régulière sur le site internet de la Mairie (pas de forum),
- Mise à disposition du public en mairie d'un dossier de présentation du projet PLU en cours d'élaboration qui évoluera au fur et à mesure de l'avancement du projet, ainsi que d'un registre de concertation sur lequel il pourra consigner ses observations,
- Organisation de trois réunions publiques, sur le rapport de présentation (diagnostic), sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLU, et la traduction réglementaire (règlement écrit du PLU et documents graphiques du règlement).

## **FIN DU COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION URBANISME**

### **Commentaires du Conseil Municipal :**

**Concernant les équipements sportifs, M. MALANDRIN demande que l'on respecte l'existant, afin d'éviter des déséquilibres financiers futurs. C'est pourquoi, il faudra veiller à ce que le PLU ne contraigne pas de futurs travaux de rénovation des stades existants.**

**Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décident :**

**Vu :**

**La loi n°2000-1028 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain,  
Le décret n°2001-260 du 27 mars 2001 modifiant le code de l'urbanisme et le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et relatif aux documents d'urbanisme**

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :**

**1°) de prescrire la révision du POS en PLU de la commune de Doudeville,**

**2°) de préciser les objectifs de la commune comme suit :**

- Remettre à jour le règlement trop ancien du POS
- Retrouver des réserves foncières
- Développer l'habitat tout en recentrant l'urbanisation sur le centre-bourg
- Préserver le patrimoine
- Redynamiser le commerce de centre-ville (améliorer sa visibilité)
- Tendre vers la rationalisation de l'implantation des équipements sportifs.

3°) d'ouvrir la concertation associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, selon les modalités définies ci-après :

- Mise en place d'un tableau d'affichage spécifique situé dans la mairie,
- Information régulière sur le site internet de la Mairie (pas de forum),
- Mise à disposition du public en mairie d'un dossier de présentation du projet PLU en cours d'élaboration qui évoluera au fur et à mesure de l'avancement du projet, ainsi que d'un registre de concertation sur lequel il pourra consigner ses observations
- Organisation de trois réunions publiques, sur le rapport de présentation (diagnostic), sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLU, et la traduction réglementaire (règlement écrit du PLU et documents graphiques du règlement).

4°) de charger un bureau d'études, à désigner ultérieurement, de réaliser les études nécessaires à la révision du POS en PLU.

5°) de tirer le bilan de la concertation lors de l'arrêt du projet de plan local d'urbanisme

6°) de demander conformément à l'article L121-7 du Code de l'urbanisme que les services de la direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime soient mis gratuitement à la disposition de la commune pour assurer la désignation du chargé d'étude, la conduite de la procédure.

7°) de donner autorisation au maire de signer tout contrat, avenant ou convention de prestation de service nécessaire à la révision du POS en PLU.

8°) de notifier la présente délibération, conformément à l'article L123-6 du Code de l'urbanisme à :

Monsieur le préfet de la région Haute-Normandie, préfet de la Seine-Maritime,  
 Monsieur le président du Conseil régional de Haute-Normandie,  
 Monsieur le président du Conseil général de Seine-Maritime,  
 Monsieur le président de la chambre de commerce et d'industrie de Dieppe,  
 Monsieur le président de la chambre des métiers de Seine-Maritime,  
 Monsieur le président de la chambre d'agriculture,  
 Monsieur le président du Syndicat Mixte Pays Plateau de Caux Maritime.

Conformément à l'article R123-25 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie.



#### **4) TRAVAUX EN REGIE – ECOLE PRIMAIRE JOSEPH BRETON – BUDGET VILLE 2013 :**

##### **Article 60632 : fournitures de petit équipement**

<b>Mouvements</b>	<b>Tiers</b>	<b>Date</b>	<b>Montant TTC</b>
H8 / mandat 154	Raboni	22/01/13	66.98 euros
H29 / mandat 462	Raboni	05/04/13	89.86 euros
H29 / mandat 462	Raboni	12/04/13	379.11 euros
H56 / mandat 853	Raboni	15/07/13	104.20 euros
H56 / mandat 854	Raboni	09/07/13	82.52 euros
H62 / mandat 939	Exo Gam1	29/07/13	3357.28 euros
H72 / mandat 1077	Raboni	07/08/13	359.35 euros
<b>Total des mouvements</b>			<b>4439.30 euros</b>

**Article 641 : rémunérations du personnel : 5397.34 euros pour un total de 569h25**

##### **Total des dépenses de fonctionnement : 9836.64 euros**

Ces travaux de peinture ayant été effectué par les employés municipaux, nous pouvons opérer un virement de ces dépenses de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Si les membres du Conseil Municipal acceptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, une ouverture de crédit sera nécessaire.

##### **Vote du conseil Municipal :**

**Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent cette opération de travaux en régie.**

## **5) BUDGET VILLE – OUVERTURE DE CREDITS :**

Vu le budget primitif 2013, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Réduction</b>	<b>Ouverture</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		9 836.64
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		9 836.64
042	721 – TRAVAUX EN REGIE		9 836.64
040	2315 – 134 MATERIEL ET TRAVAUX ECOLE		9 836.64

### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent ces ouvertures de crédit.

## **6) TRAVAUX EN REGIE – ECOLE MATERNELLE RAYMOND MENSIRE – BUDGET VILLE 2013 :**

### **Article 60632 : fournitures de petit équipement**

<b>Mouvements</b>	<b>Tiers</b>	<b>Date</b>	<b>Montant TTC</b>
H8 / mandat 154	Raboni	09/01/13	76.54 euros
H29 / mandat 462	Raboni	09/04/13	125.71 euros
H56 / mandat 852	Raboni	16/07/13	330.37 euros
H72 / mandat 1072	Raboni	02/09/13	260.52 euros
H72 / mandat 1073	Raboni	01/08/13	232.89 euros
<b>Total des mouvements</b>			<b>1 026.03 euros</b>

**Article 641 : rémunérations du personnel : 1 906.90 euros pour un total de 186h15**

**Total des dépenses de fonctionnement : 2 932.93 euros**

Ces travaux d'entretien ayant été effectués par les employés municipaux, nous pouvons opérer un virement de ces dépenses de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Si les membres du Conseil Municipal acceptent cette opération, entrant dans les travaux de régie, une ouverture de crédit sera nécessaire.

**Vote du Conseil Municipal :**

**Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent cette opération de travaux en régie.**

**7) BUDGET VILLE – OUVERTURE DE CREDITS :**

**Annule et remplace la question n°7 de l'ordre du jour.**

Vu le budget primitif 2013, les décisions modificatives et les engagements en cours, nous devons procéder aux modifications budgétaires suivantes :

<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Réduction</b>	<b>Ouverture</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		2 932.93
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		2 932.93
042	721 – TRAVAUX EN REGIE		2 932.93
040	2315 – 134 MATERIEL ET TRAVAUX ECOLE		2 932.93

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent ces ouvertures de crédit.**

**8) SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS – PARTICIPATION COMMUNALE 2014 :**

Nous avons reçu le montant prévisionnel de notre participation pour l'exercice 2014 au Syndicat Mixte des Bassins Versants.

Notre participation pour 2014 s'élève à 26 136.91 euros.

Notre participation pour l'année 2013 était de 26 318.82 fiscalisée.

Notre participation pour l'année 2012 était de 28 827.24 fiscalisée.

Notre participation pour l'année 2011 était de 28 221.47 euros, fiscalisée.

Le Conseil Municipal doit choisir l'option retenue entre la **fiscalisation** de la participation ou **l'inscription au budget primitif communal 2014**.

**Vote du Conseil Municipal :**

**Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décident de la fiscalisation de la participation 2014 au Syndicat Mixte des Bassins Versants.**

**9) ADHESION DE LA COMMUNE A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE SEINE-MARITIME :**

**Rappel de la délibération du 20 juin 2012 :**

**ADHESION A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE SEINE - MARITIME :**

*Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « Le Département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée, d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier »,*

*Vu la délibération du Conseil général de Seine – Maritime en date du 3 avril 2012 décidant la création d'une Agence Technique Départementale sous la forme d'un établissement public administratif,*

*Vu le projet de statuts de l'agence annexés à la délibération du 3 avril 2012 et annexés au présent ordre du jour, notamment l'article 5 selon lequel : « toutes les communes de moins de 5 000 habitants et tous les établissements publics intercommunaux peuvent demander leur adhésion à l'agence. Ils délibèrent dans ce sens. Les présents statuts sont approuvés par délibération de l'organe compétent de la personne morale demandeuse. »*

*Le conseil municipal, considérant l'intérêt pour la commune de recourir aux services et prestations de l'agence, après en avoir délibéré,*

**DECIDE**

- *De demander son adhésion à l'Agence Technique Départementale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et d'en approuver les statuts,*
- *D'approuver le versement d'une cotisation déterminée par les statuts à 0.50€ par habitant avec un forfait minimum de 200€ pour l'année 2013, et fixée par l'Assemblée Générale en application de l'article 18 du projet de statuts pour les années suivantes. Pour l'année 2013, sur la base d'une population de 2560 habitants, cette cotisation représente une dépense de 1280 €*

### Commentaires et vote du Conseil Municipal :

*M.FORTIN se demande si cette agence sera assez réactive ; de plus, elle ne pourra intervenir que ponctuellement puisque les actions seront programmées d'une année sur l'autre.*

*M.DURÉCU souligne que les communes sont de plus en plus confrontées au désengagement de l'Etat en matière de conseil technique (assistance à maîtrise d'ouvrage). Il rappelle que c'est un soutien et une aide pour la commune comme le sont d'autres organismes. En conséquence, la question qui se pose c'est l'adhésion de la commune ou pas.*

*M. MALANDRIN souligne que des champs d'application vont être définis mais il considère que c'est un risque de perte d'autonomie des communes face à une entité qui aura tous les pouvoirs. Il se demande si les accords de subventions ne seront pas subordonnés au suivi des préconisations de l'agence.*

*De plus, la création d'une nouvelle entité durant un plan de rigueur est gênant.*

*M.DURÉCU et M. LOSSON rappellent que c'est un outil de travail supplémentaire et plus technique.*

*M.DURÉCU précise que les besoins existent et que les communes sont demandeuses ; d'ailleurs une autre option avait été envisagée : l'Amicale des Maires souhaitait créer une structure identique.*

*M.MALANDRIN stipule que l'Amicale des Maires aurait été un meilleur porteur de projet car il n'y aurait pas eu de parti pris. Il existera toujours une suspicion quant à l'attribution des subventions. Il pense que c'est une bonne opportunité mais que le porteur de projet n'est pas le plus adéquate.*

*Les membres du Conseil Municipal, par 12 voix pour et 11 voix contre, décident de demander son adhésion à l'Agence Technique Départementale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 et d'en approuver les statuts et d'approuver le versement d'une cotisation déterminée par les statuts à 0.50€ par habitant avec un forfait minimum de 200€ pour l'année 2013, et fixée par l'Assemblée Générale en application de l'article 18 du projet de statuts pour les années suivantes. Pour l'année 2013, sur la base d'une population de 2560 habitants, cette cotisation représente une dépense de 1280 €.*

La trésorerie de DOUDEVILLE a rejeté le mandat de paiement de cette cotisation au motif que le montant émis ne correspondait pas au montant délibéré.

En effet, la population servant de base au calcul de cette cotisation était celle de 2012 (délibération prise le 20 juin 2012) et l'avis à payer émis par l'ATD (le 24 octobre 2013) prend en compte la population 2013.

### Nouveau calcul de cotisation pour l'ATD :

0.50 € x 2 653 habitants = 1 326.50 €, montant émis par l'ATD.

### Vote du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décident du versement de 1326.50 euros, correspondant à 2 653 habitants, à l'Agence Technique Départementale pour l'exercice 2013.

## **10) CLUB ATHLETIQUE CAUCHOIS – DEMANDE DE SUBVENTION – TOUR DU PAYS DE CAUX 2014 :**

Nous avons reçu un dossier de demande de subvention concernant l'organisation du Tour du Pays de Caux 2014 (30<sup>ème</sup> édition), qui se déroulera le 28 mai prochain à Doudeville.

A ce titre, l'association demande une subvention exceptionnelle de 1 600.00 euros.

En 2013, une subvention de 1 000.00 euros a été versée.

L'association demande une délibération de principe avant la fin de l'année.

Le dossier de demande de subvention est à la disposition des membres du Conseil Municipal.

### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**M. MALANDRIN** pense qu'il est dommage que cette association demande une subvention exceptionnelle de 1 600.00 euros sans que cette demande soit accompagnée d'un projet.

**M. PERCHE** suppose qu'il y aura des animations supplémentaires avec cette 30<sup>ième</sup> édition.

**M. ORANGE**, ayant réussi à joindre **M. JOBBIN**, informe les membres du Conseil Municipal que la subvention exceptionnelle est subordonnée à une participation internationale plus importante pour cette 30<sup>ième</sup> édition.

**M. MALANDRIN** demande que l'association soit informée du souhait des membres du Conseil Municipal que l'aide sollicitée à la Commune soit « bien visible », en tant que Ville Départ.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent le versement de cette subvention exceptionnelle pour la 30<sup>ième</sup> édition du Tour de Pays de Caux.

## **11) DETERIORATION D'UN PNEU DE VEHICULE – DEMANDE DE PRISE EN CHARGE PAR LE BUDGET VILLE :**

Le 19 novembre 2013, nous avons transmis à AXA DOUDEVILLE, une facture de changement des pneus et de la jante du véhicule de M. Romain JAGGI, détériorations causées par un trou dans la chaussée, rue du Montrouge.

La facture s'élève à 182.10 euros.

L'assurance nous a répondu le 02 décembre dernier, qu'elle ne prendra pas en charge le remboursement de cette facture, le montant des réparations étant inférieur à la franchise contractuelle (450.50 euros).

C'est pourquoi, nous sollicitons les membres du Conseil Municipal pour une prise en charge de cette facture par le budget de la Commune.

### **Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent la prise en charge de cette facture de 182.10 euros par le budget de la Commune

## **12) NOMINATION D'UN NOUVEAU TRESORIER MUNICIPAL AU 1<sup>ER</sup> MARS 2014 :**

Nous avons reçu une correspondance du directeur régional des finances publiques nous informant de la nomination de Monsieur Jean-Charles WAUTOT, actuellement inspecteur en stage pratique, comme responsable du centre des finances publiques de Doudeville.

## **13) DEMISSION DU BUREAU DE L'ASSOCIATION « COMITE D'ECHANGES CULTURELS DE DOUDEVILLE ET DE SA REGION » :**

Nous avons reçu une correspondance de Marie-Ange CHERRUAULT informant les deux Présidents des comités de jumelage de BAD NENNDORF et de BOURNE, de sa démission de son poste de présidente du Comité d'échanges culturels de Doudeville et de sa région ainsi que de l'ensemble des membres du bureau.

## **14) VIREMENT DE CREDITS – SECTION D'INVESTISSEMENT - BUDGET VILLE 2013 :**

Afin de pouvoir mandater divers factures imprévues, des décisions modificatives sont nécessaires pour les différents programmes ci-dessous et des virements de crédits sont proposés aux membres du Conseil Municipal :

<b>BUDGET VILLE 2013</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
SECTION D'INVESTISSEMENT		
131 MATERIEL MAIRIE – 2188 AUTRES		+731.95
131 MATERIEL MAIRIE – 2188 AUTRES		+715.21
131 MATERIEL MAIRIE – 2188 AUTRES		+1 910.79
137 ECLAIRAGE PUBLIC – 21534 RESEAUX ELECTRIFICATION		+1 786.30
137 ECLAIRAGE PUBLIC – 21534 RESEAUX ELECTRIFICATION		+918.68
137 ECLAIRAGE PUBLIC – 21534 RESEAUX ELECTRIFICATION		+2 696.53
225 REFECTION VOIRIES – 2135 INSTAL. GENERAL. AGENCEMENT AMENAGEMENT CONSTRUCTION		+2 272.40
225 REFECTION VOIRIES – 2135 INSTAL. GENERAL. AGENCEMENT AMENAGEMENT CONSTRUCTION		+681.72
236 TRAVAUX SALLE DES FETES MONT CRIQUET - 2033 FRAIS D'INSERTION		-892.36
220 CARREFOUR DU LIN – 2183 MOBILIER ET MATERIEL		-10.46
240 PLU – 2031 FRAIS D'ETUDE		-9 810.76
240 PLU – 2033 FRAIS D'INSERTION		-1 000.00

### **Vote du Conseil Municipal :**

**Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent ces virements de crédits.**

**15) VIREMENTS DE CREDITS – SECTION DE FONCTIONNEMENT – BUDGET VILLE 2013 :****Virements internes :**

<b>BUDGET VILLE 2013</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		
60611 – Eau et assainissement		- 9 904.11
<b>65 – Autres charges de gestion courante</b>		
6574 – Subvention aux associations		- 11 500.00
<b>022 – DEPENSES IMPREVUES</b>		- 2 497.00
<b>67 (673) Titres d’annulation – TF centre de tri 2012</b>		+ 7 650.84
<b>77 (773) Mandat d’annulation – TF centre de tri 2012</b>	+ 7 650.84	
<b>012 – CHARGES DE PERSONNEL</b>		
6453– Cotisations aux caisses de retraites		+ 23 901.11
<b>TOTAL</b>	<b>7 650.84</b>	<b>7 650.84</b>

**Factures CCAS réglées sur le budget Ville :**

<b>BUDGET VILLE 2013</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		
60611 – Eau et assainissement		- 65.43
60612 – Energie et électricité		- 862.34
60621 – Combustibles		- 3 144.70
60622 – Carburants		- 256.58
60623 – Alimentation		- 930.95
60632 – Fourniture de petit équipement		- 3 608.97
6064 – Fournitures administratives		- 370.83
6065 – Livres		- 2 095.77
6068 – Autres matières et fournitures		- 639.52
61558 – Autres biens mobiliers		- 450.88
6156 – Maintenance		- 729.50
616 – Primes d’assurance		- 118.38
6188 – Autres frais divers		- 390.00
6226 – Honoraires		- 570.00
6232 – Fêtes et cérémonies		- 13.50
6251 – Voyages et déplacements		- 88.15



6262 – Frais de télécommunication		- 1 534.91
627 – Service bancaire		- 2.00
6475 – Pharmacie et médecine du travail		- 226.48
<b>012 – CHARGES DE PERSONNEL</b>		
6411 – Personnel titulaire		+ 16 098.89

**Vote du Conseil Municipal :**

**Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent ces virements de crédits.**

**16) AGENDA DES REUNIONS ET MANIFESTATIONS :**

Samedi 21 décembre 2013 : Passage du Père Noël à DOUDEVILLE et séance cinéma dans la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville.

Dimanche 22 décembre 2013 : Loto du Comité des fêtes de Vautuit – Salle du Mont Criquet

Samedi 04 janvier 2014 : Noël des Pompiers – Salle du Mont Criquet

Mardi 07 janvier 2014 – 18h30 : Réunion rythmes scolaires – Salle d'honneur de l'Hôtel de Ville

Jeudi 09 janvier 2014 – 13h30 : Réunion de révision des listes électorales

Samedi 11 janvier 2014 : Galette des rois des Majorettes – Salle du Mont Criquet

Dimanche 12 janvier 2014 : Galette des rois du Comité des fêtes de Vautuit – Salle du Mont Criquet

Mardi 14 janvier 2014 : Réunion 15 août

Jeudi 16 janvier 2014 : AG du club de l'amitié - Salle du Mont Criquet

Jeudi 16 janvier 2014 : Comité de lecture de la bibliothèque municipale

Vendredi 17 janvier 2014 : Vœux du Maire

Vendredi 17 janvier 2014 : AG du tarot - Salle du Mont Criquet

Dimanche 19 janvier 2014 : Tarot à la salle du Mont Criquet

Mardi 21 janvier 2014 : Commission menus

Dimanche 26 janvier 2014 : Echecs – Salle de réception de l'Hôtel de Ville

Mercredi 29 janvier 2014 : Jeux séniors à la RPA

Dimanche 02 février 2014 : Loto du Comité des fêtes de Vautuit à la salle du Mont Criquet

### **23) QUESTIONS DIVERSES :**

M. GEMEY demande à Mme FICET si un congélateur a bien été acheté sur internet pour la banque alimentaire : dans ce cas, il est dommage d'avoir effectué cet achat alors qu'il y a deux commerçants sur DOUDEVILLE qui auraient pu répondre à cette demande.

Mme FICET lui répond que deux devis ont été demandés à ces commerçants mais qu'ils n'étaient pas en mesure de livrer un congélateur de collectivité.

M. GEMEY ajoute qu'il aurait été possible d'effectuer la commande même si ce type d'appareil n'était pas disponible en magasin.

Mme FICET lui répond que l'acquisition de ce matériel était urgente et que seule une commande sur internet permettait une livraison dans les temps.

Mme CURDEL demande si le projet d'ouverture sur le CD 20 par le magasin CARREFOUR MARKET est toujours d'actualité.

M. DURÉCU lui répond qu'il n'a pas reçu de documents officiels en mairie mais qu'il est personnellement favorable au projet présenté par le groupe Carrefour.

Mme CURDEL ajoute que ce projet d'ouverture n'apportera rien de plus pour le commerce doudevillais et porterait atteinte au patrimoine immobilier longeant le CD 20.

M. DURÉCU lui confirme qu'il est lui aussi attaché à la préservation du patrimoine mais que face à des choix, il faut savoir dégager les priorités.

### **17) MODIFICATION DE L'OUVERTURE DU CARREFOUR DU LIN AU PROFIT DE L'OFFICE DU TOURISME :**

Nous avons reçu, le 16 décembre dernier, une correspondance du Président de la Communauté de Communes nous informant de la modification de l'ouverture du Carrefour du Lin : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, l'office de tourisme sera ouvert du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre et uniquement pendant les vacances scolaires de la Toussaint, de Noël et de février (toutes zones confondues), ce qui correspond à 8 semaines de fermeture de janvier à avril et à 9 semaines de fermeture en octobre, novembre et décembre.

Le Président de la Communauté de Communes nous demande aussi de revoir le montant de la redevance d'occupation du Carrefour du Lin : 5 600.00 euros par an au lieu de 8 400.00 euros par an, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Intervention de M. DURÉCU

### Commentaires et vote du Conseil Municipal :

M MALANDRIN s'oppose à une diminution de la redevance d'occupation pour le Carrefour du Lin.

M. LOSSON précise qu'un geste a déjà été consenti sur le montant de la redevance au passage de gestion entre la Communauté de Communes et l'office de tourisme. Il rappelle aussi que le tourisme est une compétence intercommunale.

M. GEMEY demande comment de fera l'accueil au Carrefour du Lin.

M. LOSSON lui répond que le Carrefour du Lin sera fermé du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars et du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre.

Selon M. GEMEY, le problème de l'accueil au Carrefour du Lin est posé à l'envers : Pourquoi la fréquentation au Carrefour du Lin est en baisse et comment peut-on alors augmenter les visites sur DOUDEVILLE.

M. DURÉCU ajoute qu'un courrier sera transmis au Président de la Communauté de Communes concernant les modifications des horaires de l'accueil touristique ainsi que sur la baisse demandée du loyer du Carrefour du Lin.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, s'opposent à la diminution de la redevance d'occupation du Carrefour du Lin, demandée par la Communauté de Communes.

### 18) TRANSFERT DES CHARGES A CARACTERE GENERAL DU BUDGET VILLE SUPPORTEES PAR LE BUDGET DU CCAS – EXERCICE 2013 :

Le budget primitif 2013 du CCAS a prévu la prise en charge de certaines dépenses de fonctionnement supportées par le budget VILLE.

Une délibération du Conseil Municipal est nécessaire afin de réduire ces lignes de dépenses sur l'exercice 2013 du budget VILLE. La collectivité du CCAS procédera de même et imputera ces mêmes montants aux différents articles budgétaires.

#### Charges à caractère général prises en charge par le budget CCAS – Exercice 2013 :

<b>BUDGET VILLE 2013</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		
60611 – Eau et assainissement		- 6 000.00
60612 – Energie et électricité		- 2 000.00

60621 – Combustibles		- 12 000.00
60631 – Fournitures d'entretien		- 2 500.00
60636 – Vêtements de travail		- 1 000.00
6135 – Locations mobilières		- 1 000.00
61522 – Entretien de bâtiments		- 1 000.00
61551 – Entretien et réparations sur matériel roulant		- 1 000.00
61558 – Entretien et réparations sur biens mobiliers		- 2 200.00
6156 – Maintenance		- 2 500.00
616 – Primes d'assurance		- 4 800.00
6261 – Frais d'affranchissement		- 1 500.00
<b>TOTAL</b>		<b>- 37 500.00</b>

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

**Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent ces transferts de charges prises par le budget du CCAS.**

**19) DECISION MODIFICATIVE – EMPRUNTS VILLE :**

A la saisie des dernières échéances de prêts pour le budget VILLE, il apparaît la situation comptable suivante :

66111 - intérêts des emprunts - **Budget : 65 000.00** - Réalisé : 51 819.99

Dispo : **+ 13 180.01 euros**

(Pour mémoire : valeur du provisionnel d'amortissement : **61 922.57 euros**)

1641 - remboursement du capital - **Budget : 175 0000** - Réalisé : 183 115.78

Dispo : - **8115.78 euros**

(Pour mémoire : valeur du provisionnel d'amortissement : **172 338.32 euros**)

Une décision modificative est possible afin de rétablir le solde négatif en section d'investissement :

<b>BUDGET VILLE 2013</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
66111 – Intérêts des emprunts		- 8 116.00
023 – Virement à la section d'investissement		+ 8 116.00
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
021 – Virement de la section de fonctionnement	+ 8 116.00	
1641 - Emprunts		+ 8 116.00

<b>BUDGET VILLE 2013</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
66111 – Intérêts des emprunts		- 5 000.00
60612 - Electricité		+ 5 000.00

**Commentaires et vote du Conseil Municipal :**

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent ces décisions modificatives.

**20) VIREMENT DE CREDITS – BUDGET VILLE 2013 :**

Afin de pouvoir mandater diverses factures imprévues, des décisions modificatives sont nécessaires pour les différents programmes ci-dessous et des virements de crédits sont proposés aux membres du Conseil Municipal :

<b>BUDGET VILLE 2013</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
131 MATERIEL MAIRIE - 2188 AUTRES		+ 1 321.29
209 AMENAGEMENT ESPACES VERTS – 2121 PLANTATIONS ARBRES ET ARBUSTES		+ 681.05
134 MATERIEL ET TRAVAUX ECOLE – 2181 INSTAL. GENERAL. AGENCEMENT ET AMENAGEMENT DIVERS		+ 613.66
130 TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX – 2188 AUTRES		-216.00
245 MATERIEL RESTAURANT SCOLAIRE – 2188 AUTRES		-2 400.00

**Vote du Conseil Municipal :**

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, acceptent ces virements de crédits.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.

La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée au mardi 28 janvier 2014.